

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 7 novembre 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Judes Landry, maire

Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1 Régis Soucy, conseiller du district no. 2 Simon Landry, conseiller du district no. 3 Sébastien Landry, conseiller du district no. 5 Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

<u>ÉTAIT ABSENT</u>: Richard Émond, conseiller du district no. 4 (motivé)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT: Keven Gauthier, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.11.16 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et unanimement résolu que MONSIEUR SIMON LANDRY, conseiller du district no. 3, soit et est nommé MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE CAP-CHAT pour les quatre prochains mois.

ADOPTÉE

RÉS.02.11.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 5. b) Dépôt de l'État des activités financières de fonctionnement et de l'État de la situation financière au 31 octobre 2016.
- 28. d) Autoriser paiement de facture pour réparation du camion 10 roues / Centre du Camion Denis Inc. 6 429.99\$ + tx Surplus acc.
- 28. e) Autoriser paiement de facture pour remplacement de chauffe-eau / Gaztech 1 995.31\$ + tx Budget rég.

RÉS.03.11.16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 12 OCTOBRE 2016

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du 3 octobre 2016 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du 12 octobre 2016 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Pas de correspondance au cours du mois d'octobre 2016.

RÉS.04.11.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques # 6724 à # 6753 ainsi que # 29524 à # 29585, pour un montant total de 654 478.64\$, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2016</u>

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 octobre 2016 ont été préalablement déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil.

RÉS.05.11.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE POMPE AU SURPRESSEUR DU PARC INDUSTRIEL / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD – 2 034.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#4250 du 03-10-2016) de « Les Installations Électriques M. Richard » pour l'achat d'une pompe au surpresseur du Parc industriel, au montant de 2 034.\$ + taxes; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.06.11.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LOCATION DE PELLE / EXCAVATION D.L. 9185-1444 QUÉBEC INC. – 4 670.\$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#1555 du 06-10-2016) de **« Excavation D.L. 9185-1444 Québec Inc. »** relative à la location d'une pelle pour les travaux effectués sur le nouveau tronçon de route du Chemin de la Petite rivière, au montant de **4 670.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

RÉS.07.11.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE PAVAGE - RUE DE L'ÉGLISE / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. - 9 595.60\$ + TX - BUDGET PAARRM

Il est proposé par PIERRE-YVES LÉVESQUE et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#7078 du 13-10-2016) de « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. » concernant des travaux supplémentaires de pavage effectués sur la rue de l'Église, au montant de 9 595.60\$ + taxes; le coût étant approprié au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE

RÉS.08.11.16

<u>AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – RÉPARATION & ENTRETIEN DE L'ARÉNA / ROBERT BOILEAU INC. – 1 093.24\$ + TX – BUDGET RÉG.</u>

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#67215 du 19-10-2016) de « **Robert Boileau Inc.** » pour l'achat de matériel servant à des travaux de réparation et d'entretien de l'aréna, au montant de **1 093.24\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.11.16

<u>AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE BÉTON (TROTTOIRS & MURETS) / BÉTON PROVINCIAL – 1 542.\$ + TX – BUDGET RÉG.</u>

Il est proposé par SIMON LANDRY et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#1554494 du 13-09-2016) de « Béton Provincial » concernant l'achat de béton pour la réparation de trottoirs et murets sur la rue de l'Église et du Centre-Ville, au montant de 1 542.\$ + taxes; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.11.16

<u>AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES & MAINTENANCE DE LA GLACE À L'ARÉNA / CIMCO – 4 601.18\$ + TX – BUDGET RÉG.</u>

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#90547727 du 24-10-2016) de « **CIMCO** » relative aux services et à la maintenance réalisés sur certains équipements du Centre sportif Claude-Jourdain (aréna), au montant de **4 601.18\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.11.16

AUTORISER MISE DE FONDS DE 20% DE LA VILLE AUX PROGRAMMES VISÉS PAR LE « PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU BANC CAP-CHAT » - BUDGET RÉG. & SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les élus municipaux de réaliser le « Projet d'Aménagement du secteur du Banc Cap-Chat »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite bénéficier de certains programmes d'aide financière pour la réalisation dudit projet évalué à plusieurs centaines de milliers de dollars;

CONSIDÉRANT QUE notre admissibilité à différents programmes d'aide financière exige une participation financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par RÉGIS SOUCY et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat ACCEPTE l'investissement d'une mise de fonds de l'ordre de 20% à tous les programmes d'aide financière visés par le Projet d'Aménagement du secteur du Banc Cap-Chat; les coûts étant appropriés à même le budget régulier et le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.12.11.16

<u>AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ARÉNA</u>

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat PROCÈDE à une demande d'appel d'offres publique relative à la rénovation de la salle polyvalente du Centre sportif Claude-Jourdain (aréna).

ADOPTÉE

RÉS.13.11.16

<u>DÉCRÉTER TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2017</u>

Il est proposé par SIMON LANDRY et unanimement résolu que le taux d'intérêt sur les arrérages, pour l'exercice financier 2017, soit de l'ordre de 14%.

ADOPTÉE

RÉS.14.11.16

<u>AUTORISER RENOUVELLEMENT DU BAIL – LOCAL DES FERMIÈRES</u> / ANNÉE 2017

Il est proposé par SÉBASTIEN LANDRY et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat RENOUVELLE le bail du local du Cercle des Fermières de Cap-Chat (sous-sol du bureau de poste), pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour un montant mensuel de 263.28\$ + taxes.

ADOPTÉE

RÉS.15.11.16

AUTORISER L'INDEXATION POUR LES LOCATAIRES / ANNÉE 2017

Il est proposé par PIERRE-YVES LÉVESQUE et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **DÉTERMINE le taux d'indexation à 2%**, pour **l'exercice financier 2017**, et ce, pour **tous les loyers municipaux**.

ADOPTÉE

RÉS.16.11.16

<u>AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT la vacance au poste de Directeur des travaux publics de la Ville de Cap-Chat depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à **l'affichage externe dudit poste** dans différents médias sociaux;

CONSIDÉRANT QU'un comité issu de trois membres du Conseil municipal a procédé à la rencontre des candidats le 25 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que **MONSIEUR RÉMI LAJOIE** soit et est embauché à titre de Directeur des travaux publics, et ce, aux conditions énumérées ci-dessous, à savoir :

- Date de l'entrée en fonction : 8 novembre 2016
- Salaire: 52 000.\$ annuellement
- REER de 8% : 4 160.\$
- Congé de maladie : prorata des jours travaillés
- Congé mobile : 2 jours (jusqu'au 31 décembre 2017)
- Assurance collective : en vigueur après trois mois de services continus
- Période de probation : jusqu'au 3 novembre 2017
- Aucuns frais de déplacement payé à l'intérieur de la municipalité
- Avantages sociaux inclus dans l'entente sur les Conditions de travail du personnel cadre
- Vacances : selon l'entente sur les Conditions de travail du personnel cadre

ADOPTÉE

RÉS.17.11.16

<u>ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2016-2017 / SUBVENTION MTQ – RÉSEAU ROUTIER</u>

Conditionnellement à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par SÉBASTIEN LANDRY et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat ACCORDE une aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Cassette.

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver 2016-2017 et devra uniquement servir pour l'entretien d'hiver de cette route, à savoir :

• Route du Cassette : 3,56 kms (maximum : 1 424.\$)

ADOPTÉE

RÉS.18.11.16

AUTORISER RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU TRONÇON DE ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON / 800.\$ - HIVER 2016-2017

Il est proposé par PIERRE-YVES LÉVESQUE et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat ACCEPTE d'effectuer l'entretien hivernal du tronçon de route de la Pointe-au-Goëmon (partie située dans la Ville de Sainte-Anne-des-Monts), pour la saison hivernale 2016-2017, et ce, pour un montant forfaitaire de l'ordre de huit cents dollars (800.\$).

RÉS.19.11.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR TRAÇAGE DE LIGNES / MULTI-LIGNES DE L'EST – 1 320.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#1186 du 24-10-2016) de « Multi-Lignes de l'Est » pour le traçage de lignes effectué sur une distance de six kilomètres, au montant de 1 320.\$ + taxes; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.20.11.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE BARRIÈRES / QUINCAILLERIE LA COOP DE MATANE – 1 121.88\$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#FCA0020562 du 14-10-2016) de la « **Quincaillerie La Coop de Matane** » concernant l'achat de trois (3) barrières de métal avec accessoires, au montant de **1 121.88\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.21.11.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT ABRASIF ET GRAVIER / 9183-1065 QUÉBEC INC. – 1 960.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#3241 du 27-10-2016) de « **9183-1065 Québec Inc. – Les Entreprises Roy, Duguay & Associés** » pour l'achat d'abrasif et de gravier, au montant de **1 960.50\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.22.11.16

<u>AUTORISER PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS POUR FORMATION / M. ÉRIC SAVARD – 678.70\$ - BUDGET RÉG.</u>

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement des frais de déplacements de M. Éric Savard**, au montant de **678.70\$**, ayant pour but d'assister à une **formation** portant sur « Élément d'enquête incendie »; le coût étant approprié au **budget régulier**.

RÉS.23.11.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES / EXERCICE FINANCIER 2017

MONSIEUR LOUIS-SEIZE SERGERIE, conseiller du district no. 6, donne AVIS DE MOTION, qu'à une séance ultérieure, il présentera un RÈGLEMENT concernant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE

RÉS.24.11.16

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT / EXERCICE FINANCIER 2017

MONSIEUR SIMON LANDRY, conseiller du district no. 3, donne AVIS DE MOTION, qu'à une séance ultérieure, il présentera un RÈGLEMENT concernant la tarification pour les services d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE

RÉS.25.11.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU BUDGET 2017 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

MONSIEUR RÉGIS SOUCY, conseiller du district no. 2, donne AVIS DE MOTION, qu'à une séance ultérieure, il présentera un RÈGLEMENT concernant l'adoption du BUDGET 2017 et le PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019.

ADOPTÉE

RÉS.26.11.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 263-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « MEUBLÉ TOURISTIQUE (CHALETS ET CAMPS) » DANS LA ZONE Eaf.12

Il est proposé par PIERRE-YVES LÉVESQUE et résolu à l'unanimité que le RÈGLEMENT NO. 263-2016 amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (Chalets et Camps) » dans la zone Eaf.12 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le RÈGLEMENT NO. 263-2016 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

<u>DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À LA TENUE D'UN REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 266-2016 VISANT L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR ROUES </u>

Le directeur général et greffier, M. Keven Gauthier, dépose le certificat du greffier relatif à la tenue du registre concernant le Règlement d'emprunt no. 266-2016 visant l'achat d'un chargeur sur roues et d'une pelle hydraulique sur roues.

Ledit Règlement no. 266-2016 prévoit un emprunt de 580 000.\$ pour l'achat des deux machineries susmentionnées.

La tenue du registre s'est déroulée le 25 octobre 2016 de 9 à 19h00 de façon continue au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 53, rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Les personnes habiles à voter ayant apposé leur signature est au nombre de ZÉRO (0).

Le Règlement No. 266-2016 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter, soit l'ensemble du territoire de la municipalité.

RÉS.27.11.16

<u>AUTORISER LA VENTE DU CHARGEUR KOTMASU – ANNÉE 2006</u>

Il est proposé par SÉBASTIEN LANDRY et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat PROCÈDE à une demande d'appel d'offres pour la vente du chargeur Kotmasu, modèle WA320, # série A32599, année 2006.

Il est, de plus, résolu que **ledit appel d'offres** soit publié dans **différents médias et** sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS.28.11.16

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – VOLET 5 (RECIM) – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR BANC CAP-CHAT

CONSIDÉRANT l'aide financière offerte au Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ayant pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Projet d'Aménagement du secteur du Banc Cap-Chat est une infrastructure admissible au Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par RÉGIS SOUCY et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5 – (RECIM) visant le Projet d'Aménagement du secteur du Banc Cap-Chat.

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs audit programme.

ADOPTÉE

RÉS.29.11.16

<u>AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES / 6 429.99\$ + TX – SURPLUS ACC.</u>

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#WF11171 du 04-11-2016) du « **Centre du Camion Denis Inc.** » relative à la réparation du camion 10 roues Sterling, au montant de **6 429.99\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.30.11.16

<u>AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR CHAUFFE-EAU / GAZTECH – 1 995.31\$ + TX –BUDGET RÉG.</u>

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#0902 du 01-11-2016) de « Gaztech » concernant le remplacement d'un chauffe-eau au Centre sportif Claude-Jourdain (aréna), au montant de 1 995.31\$ + taxes; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

DISCOURS DU MAIRE

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, M. Judes Landry, maire, dépose son rapport lequel traite de la situation financière de la Ville de Cap-Chat et le directeur général-greffier procède à la lecture de celui-ci devant l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h55 et il est propose par REGIS SOUCY que l'assemblee soit et e	est levee.
---	------------

JUDES LANDRY	KEVEN GAUTHIER
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER